

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1122 du 29 septembre 1945.

n° 1122

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 septembre 1945

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1945

Date du numéro

30 septembre 1945

### TEXTE INTÉGRAL

à titre de sanction, l'aqel Wabberi Farah, de la fraction Odahgeb, tribu Rer Moussé, ne percevra pas en septembre et octobre 1945 le montant mensuel de l'allocation qui lui a été attribuée par décision n° 393 du 21 mai 1945.